

Conseil Municipal du 19 décembre 2019 PROCES-VERBAL

Nombre de	Présents	Excusés	Absents
conseillers		avec	
en exercice		pouvoir	
15	12	3	0

Les conseillers municipaux de Mens régulièrement convoqués en date du 5 décembre 2019 se sont réunis à la Mairie de Mens, le 19 décembre à dix-huit heures trente, sous la présidence de M. COQUET Bernard, Maire de Mens.

Etaient présents COQUET Bernard, BARBE Anne-Marie, CALVAT

Marcel, MENVIELLE-CHABERT Véronique, DANGLES Gérard, GIOVANETTI Rosa-Maria, CHABERT Jean-Paul, CHEVALIER Bernard, DUSSERT Daniel, GOUTEL Jean Louis arrivée à 18h39, REICHMUTH Sophie, CHEVALLY Gérard, DIDIER Claude

Excusés : SAUZE Carole pouvoir remis à Bernard CHEVALIER, JOSSERAND Laurianne pouvoir remis à Jean Paul CHABERT Absents : néant

Lesquels forment la majorité des membres en exercice et peuvent délibérer valablement en exécution de l'article L. 2121-17 du Code général des Collectivités territoriales.

Le Maire ayant ouvert la séance et fait l'appel nominal, il a été procédé, en conformité de l'article L. 2121-15 du Code général des collectivités territoriales à l'élection d'un secrétaire pris au sein du conseil, Madame Véronique MENVIELLE-CHABERT est désignée pour remplir cette fonction. Le quorum étant atteint, le Conseil Municipal peut délibérer. Le Maire ouvre la séance à 18H33 et annonce l'ordre du jour en indiquant que les points 4 et 5 prévus à l'ordre du jour selon besoin sont supprimés car non nécessaires et le point 7 est un ajout à l'ordre du jour;

- 1. Approbation du Procès-Verbal du 28 novembre 2019;
- 2. Vote du budget 2020 pour le budget général
- 3. Vote du budget 2020 pour le budget de l'eau
- 4. Décision modificative budget général 2019 par virement de crédits entre chapitres (annulé sans objet)
- 5. Décision modificative budget de l'eau 2019 par virement de crédits entre chapitres (annulé sans objet)
- 6. Maison France service
- 7. Remboursement de frais à un Elu (ajout à l'ordre du jour)
- Questions diverses

Approbation du Procès-Verbal du 28 novembre 2019

Le Procès-Verbal du 28 novembre 2019 est approuvé à l'unanimité

Approbation du budget primitif 2020 : budget général M14

Arrivée de Jean Iouis Goutel à 18h39

En préambule, le Maire répond à une question posée par Sophie Reichmuth Claude Didier et Gérard Chevally qui s'inquiètent de la précipitation avec laquelle le budget 2020 est soumis au vote et qui ont indiqué qu'il ne s'agit pas d'une habitude de la commune. Le Maire répond qu'il est logique de voter le budget avant d'engager les dépenses de l'année à venir. Le BP 2020 proposé au vote intègre une anticipation prudente de résultat pour 2019 issues de la décision modificative votée en novembre. S'il y a des différences, elles seront soumises au vote du Conseil par un budget supplémentaire. C'est, en outre, une mesure de simplification pour l'équipe municipale qui s'installera à l'issue des élections de mars 2020. A partir du moment où on stoppe la marche d'une collectivité, on prend un à deux ans de retard dans le montage des projets. En effet, si la tradition a été de voter le Budget de l'année en Mars voire en Avril, il s'en est toujours suivi un ralentissement marqué du rythme des investissements, alors même que les capacités financières existent, réduisant le temps utile de l'année d'un quart voire d'un tiers. Ceci étant encore aggravé en année d'élections avec la mise en place nécessaire des organismes et commissions de la commune. En réalité c'est généralement un an de

retard qui est pris dès le départ. D'autre part le projet qui est présenté est constitué à 70% de projets soit déjà votés par le Conseil Municipal à l'unanimité soit reconduits chaque année pour gérer les aléas relatifs à la voirie, aux bâtiments et équipements communaux, soit qui font l'objet d'un consensus tel que la maison de santé avec le projet d'acquisition des parcelles du chemin d'accès et un apport financier à la viabilisation du foncier d'assiette propriété de la commune. Est également inscrit une enveloppe pour les premiers travaux suite à l'étude en cours pour la sécurisation de la circulation dans le Bourg de Mens. Il n'y a donc aucune surprise. La méthode employée est la traduction de la volonté de conserver la commune dans une dynamique initiée depuis le début du mandat et qui a porté des fruits constatés par tous.

Le Maire conteste le terme de précipitation. Il rappelle également qu'une présentation du projet de BP a été faite le 28 novembre. Cette présentation n'a pas entrainé de questions ni de débats. Le Maire indique en conclusion que la nouvelle mandature sera en mesure de s'appuyer sur ce budget pour prendre des décisions et, le cas échéant, faire évoluer les affectations de crédits. Claude Didier indique qu'il reste dubitatif sur l'incapacité d'investir par rapport aux investissements inscrits en BP 2019.

Le Maire répond que l'objectif est de permettre à la commune d'engager ses projets majeurs en 2020 sans êtes limité à 25% des investissements inscrits au BP 2019. Il est essentiel de mettre la commune financièrement et administrativement en capacité de continuer la dynamique engagée. Gérard Chevally précise que lors du Conseil Municipal du 28 novembre le projet de BP n'a pas été critiqué par Sophie Reichmuth Claude Didier et Gérard Chevally mais qu'ils ne pensaient pas que le BP serait soumis au vote sous 20 jours le 19/12. Le Maire rappelle qu'il a indiqué plusieurs fois en Conseil Municipal qu'il souhaitait un vote du budget au Conseil de fin novembre. Sophie Reichmuth Claude Didier et Gérard Chevally sont surpris car ils n'ont pas entendu qu'il y aurait vote du BP en décembre. Marcel demande quel est le danger à voter le budget en décembre. Claude Didier réponds que ce n'est pas la pratique courante à Mens et dans les communes voisines donc ils veulent savoir pourquoi on le fait à Mens.

Le Maire complète ses propos par l'analyse des annuités d'emprunt qui montrent un ralentissement de la dynamique des lancements de projets en début de mandant puis une relance des investissements. Ainsi le montant des annuités d'emprunts était de 84 K€ en 2013 de 2015 à 2017 il est passé respectivement à 77 K€, 59 K€, 64 K€, 68 K€. Il revient à 81K€ en 2018, 97K€ en 2019. Les évolutions prévisionnelles sur la base des emprunts souscrits à fin 2019 s'établissent à 79 K€ pour 2020, 68 K€ par an de 2021 à 2025, 43 K€ par an de 2026 à 2037. Ces évolutions prévisionnelles traduisent les réserves en capacité d'emprunt pour l'avenir et les possibilités pour la nouvelle mandature de faire des choix en matière d'investissement. S'agissant du fonctionnement, la loi de finance a été votée, la taxe d'habitation sera remplacée à l'euro près pour les collectivités locales sur la base des taux voté en 2017. Une partie des recettes sur le foncier bâti du Département y sera dédié, ce dernier recevra une partie de la TVA en compensation. Le Maire signale par ailleurs que les résidences secondaires constituent 28% de la base imposable du Foncier Bâti.

Jean Paul Chabert présente la délibération proposée au vote et rappelle les éléments de la note qui avait été présentée en séance de travail du 28/11. Gérard Chevally indique que les projets retenus par la commission SPR pour le PREP ne sont pas inscrits au BP 2020. Les phases retenues ont été la rue de la piscine, la rue Courtial Bart et la place de la mairie. Claude Didier demande également pourquoi le Jardin de la Cure ne figure pas dans le BP alors que la commission SPR a acté l'importance de la réalisation de ce projet. Le Maire répond que le jardin de la Cure est inscrit en DM 2019 et qu'il a fait l'objet d'un affermissement par le Conseil Municipal. Comme il l'a indiqué plus avant, le Maire rappelle que les autres projets inscrits au BP 2020, soit ont déjà votés par le Conseil Municipal à l'unanimité soit sont reconduits chaque année pour gérer les aléas relatifs à la voirie, aux bâtiments et équipements communaux, soit font l'objet d'un consensus du

Conseil Municipal tel que la maison de santé avec le projet d'acquisition des parcelles du chemin d'accès et un apport financier à la viabilisation du foncier d'assiette propriété de la commune, soit d'études en cours pour la sécurisation de la circulation dans le Bourg de Mens. Les autres projets identifiés et discutés dans les différentes commissions doivent faire l'objet d'études techniques et financières. Ils doivent également être phasés avec l'ensemble des impératifs communaux notamment les plans d'actions eaux et assainissements présentés et discutés en conseil municipal.

Claude Didier demande pourquoi l'emprunt relais de 350.000 € figure dans l'état annexe des dettes financières et non dans les remboursements 2020. La DGD répond que ce remboursement figure dans les restes à réaliser 2018. La commune aura d'ici la fin de l'année ou début 2020 le montant des subventions encaissées pour déterminer le montant du remboursement anticipé à réaliser et des restes à réaliser 2018 à reconduire à fin 2020.

Claude Didier indique que la reprise anticipée des résultats peut se faire à la fin de la journée complémentaire et qu'elle doit être accompagnée d'une feuille de calcul des résultats prévisionnels, du compte de gestion ou d'une balance et du tableau des résultats de l'exécution budgétaire et d'un état des restes à réaliser. Sophie Reichmuth Claude Didier et Gérard Chevally indiquent qu'ils ne sont pas contre le contenu global du budget proposé au vote mais sur la méthode ils ont des doutes sur la légalité du budget proposé au vote. Ils se prononcent donc contre le vote du budget 2020

Le conseil municipal approuver le budget primitif 2020 M14 par 12 voix pour et 3 voix contre

Approbation du budget primitif 2020 : budget de l'eau M49

Jean Paul Chabert présente la délibération proposée au vote et rappelle les éléments de la note qui avait été présentée en séance de travail du 28/11.

Ce budget est établi dans l'hypothèse où le transfert de la compétence eau potable ne se ferait pas. S'agissant des opérations d'investissement, la priorité est donnée à la mise aux normes de l'assainissement du secteur La Croix Bas Saint Genis. Ceci fait suite aux discussions intervenues en Conseil Municipal le 7 novembre lors de la présentation des RPQS et des plans d'actions assainissement et eau potables. Le critère évoqué pour la classification des projets était le coût résiduel à charge de la commune rapporté au nombre d'habitants. Actuellement tous les effluents vont au ruisseau et aggravent la pollution à l'aval de la step. Par ailleurs compte tenu des résultats des analyses sur le ruisseau, les organismes de contrôle évoquent la question d'un transfert de la sortie de la step à la vanne. Gérard Chevally confirme que ces travaux amélioreront le fonctionnement de la step.

Sophie Reichmuth Claude Didier et Gérard Chevally soulignent la prudence adoptée pour la mise en œuvre et le bien fondé des choix stratégiques retenus pour l'élaboration du BP; mais sur la méthode ils ont la même difficulté. Ils indiquent que la reprise anticipée des résultats peut se faire à la fin de la journée complémentaire et qu'elle doit être accompagnée d'une feuille de calcul des résultats prévisionnels, du compte de gestion ou d'une balance et du tableau des résultats de l'exécution budgétaire et d'un état des restes à réaliser. Ils ont des doutes sur la légalité du budget proposé au vote. Ils se prononcent donc contre le vote du budget 2020

Le conseil municipal approuver le budget primitif 2020 M49 par 12 voix pour et 3 voix contre

Maison France service

Le Maire indique que le gouvernement a mis en place en 2019 le dispositif des Maisons France Service en vue d'améliorer le dispositif existant des maisons de services au public (MSAP) existant actuellement. Ce dispositif s'inscrit dans la démarche de rapprocher les

administrations des habitants avec un panier commun de services comprenant à minima : Caisse d'allocations familiales, ministères de l'Intérieur, de la Justice, des Finances Publiques, Caisse nationale d'Assurance maladie, Caisse nationale d'Assurance vieillesse, Mutualité sociale agricole, Pôle emploi, La Poste. Ce socle de services pourra être enrichi par les collectivités locales et d'autres partenaires, en fonction des besoins locaux exprimés par les citoyens.

Pour obtenir le label, les engagements sont les suivants : ouverture au moins 5 jours par semaine - plages horaires compatibles avec les horaires de travail des administrés - 2 personnes formées à l'accueil du public et capables d'apporter une réponse pour les démarches du quotidien. L'Etat et ses partenaires contribueront au fonctionnement de chaque maison à hauteur de 30 000 euros par an. L'objectif est de viser en priorité les zones rurales et les quartiers prioritaires de la ville. Une liste des projets 2020 pour l'Isère est en cours de préparation à la Préfecture.

Le Maire propose au Conseil Municipal de délibérer favorablement pour appuyer la candidature de Mens auprès de la commission qui va retenir les futures MFS. Il propose également que cette MFS soit située au sein de la Maison du Département ce qui lui permet de renforcer sa présence territoriale. Il existe à cela une double raison : le relationnel avec le Département et les moyens qu'il déploie sur le territoire – une raison financière liée à l'existence des infrastructures de l'actuelle MSAP à MENS. Jean Louis GOUTEL précise que le Département pourra plus facilement renforce les services apportes à partir de ce qui est déjà construit à travers l'actuelle MSAP. Sophie Reichmuth demande ce que deviendra La Poste de mens en regard de l'installation d'une Maison France Service. Le Maire répond qu'il n'a pas d'information sur ce point. La titulaire du poste sera à la retraite dans 2 ou 3 ans. Donc la question va se poser dans ce délai. Claude Didier indique que le Maire avait évoqué la fermeture de la Trésorerie. Le Maire répond qu'actuellement il n'y a pas de décision connue sur la date; cette fermeture va s'accompagner d'une réorganisation des tâches avec la dématérialisation et une place plus grande au télétravail. Claude Didier se demande si c'est l'arme fatale qui va entrainer sans faute la fermeture des services publics. Il demande que le terme très favorable soit remplacé par favorable. Jean Louis Goutel répond que l'enjeu est que la Maison France Service se situe à MENS; Si elle est ailleurs les services publics installés à Mens fermeront à Mens. Il est pour conserver le terme très favorable de même que les autres Elus.

Considérant

- les enjeux de proximité pour notre territoire aussi bien dans le domaine de la santé que des services publics notamment,
- l'existence à Mens de la Maison de service au public,
- l'intérêt de compléter et renforcer les services qu'elle apporte aux habitants des 2 cantons Mens/Clelles,

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide

- de faire part de son avis très favorable à la labellisation d'une maison France service à MENS
- du soutien de la commune à la mise en œuvre du projet.

Remboursement de frais engagés par un Elu pour déplacements dans le cadre de la commission tourisme et des festivités de Noël organisées par la mairie (ajout)

Après avoir entendu l'exposé du maire et pris connaissance des dépenses concernées, Le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide de rembourser les frais kilométriques engagés par madame Rosemary GIOVANETTI, Elue, pour ses déplacements dans le cadre de la commission tourisme et des festivités de Noël organisées par la mairie soit un total de 236 km au coût de 87,32 €.

Questions diverses

 Mise à disposition des voitures citiz pour les personnes sous condition de ressources (RSA) en vue de démarches type emploi- santé

Le CCAS a délibéré sur cette mise à disposition. Aujourd'hui, le Département Trièves ne fait pas appel au service. Le CCAS s'est rapproché du collectif d'entraide, de la mission locale et de Mixage pour détecter les besoins des personnes éligibles.

 Utilisation des voitures Citiz par les Elus pour leurs déplacements dans le cadre de leur mandat d'Elus

Cette utilisation est aujourd'hui opérationnelle. Pour la réservation de la voiture et les modalités pratiques : contacter Marine à l'accueil. Il faut lui indiquer l'objet du déplacement les date horaires de prise et restitution de la voiture et fournir une copie du justificatif correspondant à la demande (convocation)

• Vacance de poste DGS

Suite à la délibération prise par le Conseil Municipal pour assurer la continuité du service, la vacance de poste va être publiée avec un délai de réponse pour le 15/04/2020, ce qui permettra le cas échéant à des candidats de postuler selon les résultats des élections. Le Maire indique qu'il est important de favoriser autant que faire se peut le nombre de candidatures. Le choix sera fait pas les nouveaux conseillers municipaux élus

Maison de santé

Le projet avance pour les parcelles à acquérir en vue du chemin d'accès

Maison Galland

On vient de recevoir les estimations de travaux pour la maison Galland. Une consultation des entreprises va être lancée début 2020. Le Maire rappelle qu'une partie des travaux sera réalisés par le collectif d'entraide.

Compteur Linky

Il circule beaucoup d'informations notamment sur internet. Le Maire renvoie au TUM de février 2019 quant-à sa position. Cet article va être rediffusé.

Marcel Calvat précise qu'une réunion d'information se tiendra le 6 janvier en salle châtel.

• Location de salle

Marcel Calvat indique que la commune a été saisie d'une demande de la Poste pour que les agents puissent déjeuner au chaud entre 12h et 14h. Il est possible de les accueillir en salle Ménil qui est équipée. Une convention va être signée avec La Poste. Marcel Calvat propos e que la mairie retienne un coût de 10 € par jour.

Tous donnent un avis favorable au principe et au tarif de 10 €.

Silos

Bernard Chevalier indique que la démolition n'a pas pu se faire mi-décembre du fait de la présence de câbles électriques privés d'une puissance de 20.000 volts entre le silo et la Dauphinoise. Le 2 janvier, l'alimentation devrait être coupée pour le déplacement des câbles et la mise en œuvre de la démolition.

Contrat de rivière

Claude Didier indique que le Symbhi a confirmé qu'une réunion sera organisée avant les élections. Le Maire rappelle que les représentant de la commune pour le contrat de rivière Claude Didier et Rosemary Giovanetti.

Claude Didier demande à participer à la commission Trièves et Gémapi, annoncée par Jérôme Fauconnier pour être au courant. Le Maire lui demande de se renseigner s'il convient d'établir une désignation officielle pour cette participation.

• Transfert de la compétence eau potable à la CC du Trièves

Claude Didier demande si la délibération favorable prise par la commune est suffisante pour la mise en place d'une délégation. Le Maire rappelle que le Conseil Municipal s'est prononcé favorablement pour le transfert accompagné d'une convention de gestion entre la commune et la CCT. Ce projet de convention est en cours d'examen. Ses termes doivent être discutés avant que la convention soit soumise au vote du Conseil.

Travaux de rénovation des logements SDH

Claude Didier a été sollicité par des habitants des logements SDH. Ils se plaignent que les travaux ont été suspendus car l'entreprise retenue pour le désamiantage est en faillite. Anne Marie Barbe a également été sollicitée. Elle a contacté la SDH. Les travaux ne seront pas faits au 2^e semestre 2019. Une réunion va être organisée avec les habitants et les travaux reprendront au cours du 1er semestre 2020.

Prochain Conseil Municipal jeudi 23 janvier 2020

Fin de séance 20h16